



Station de la Rochelle - l'Hourneau

Place du Séminaire - Boîte Postale n°7
17137 L'HOUMEAU
Tél. 33 (0)5 46 50 94 40
Fax 33 (0)5 46 50 93 79

La Rochelle, le 17 février 1998

PREFECTURE DE LA CHARENTE-
MARITIME

Direction de la Réglementation et des
Libertés Publiques

Bureau de l'Urbanisme et du Cadre de Vie

17017 LA ROCHELLE CEDEX

Nos réf. : 0225/ROCH/DEL/mt

Objet : Projet de station de dépollution des eaux pluviales de Chatellaillon-Plage
Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Le dossier cité en objet, que vous nous avez transmis le 6 février dernier, ne présente aucun problème de fond quant à l'impact du projet sur le milieu marin et les activités conchyliques. Les aménagements prévus ne peuvent que diminuer l'apport de métaux lourds et de germes sur le littoral, à condition que soient respectées les recommandations émises en conclusion du rapport d'étude élaboré par le bureau d'études X. :

- assurer la condamnation effective du rejet gravitaire vers la mer hors périodes d'orages d'intensité exceptionnelle,
- laisser, en période d'orage, un intervalle de temps le plus long possible avant l'éventuelle mise en route du rejet vers la mer. Ceci afin d'évacuer au maximum vers le marais les premières eaux *a priori* les plus chargées en pollution.

L'évacuation des eaux après leur passage dans les bassins de dépollution doit se faire par le réseau hydraulique des marais du sud vers le nord, jusqu'à un exutoire à St-Jean-des-Sables. S'est-on assuré du bon fonctionnement de ce réseau avec l'apport supplémentaire induit par ce nouvel aménagement ?

Nous émettons un avis favorable au projet de station de dépollution des eaux pluviales de Chatellaillon-Plage.

Le Chef du Laboratoire DEL,

G. THOMAS